Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20210322-VD20210322-024-DE

Date de télétransmission : 24/03/2021 Date de réception préfecture : 24/03/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séancedu 22 mars 2021



Président : M. François REBSAMEN Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHI - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoït BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Direction des Musées - Exposition À la mode, l'art de paraître au XVIIIe siècle - Convention de partenariat et convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure entre la Ville et Nantes Métropole - Demande de subventions

Mme Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Musées de Dijon prépare, en collaboration avec le Musée d'arts de Nantes une exposition temporaire intitulée À la mode, l'art de paraître au XVIIIe siècle qui se déroulera du 10 décembre 2021 au 12 mars 2022 au musée d'arts de Nantes, et du 15 mai au 20 août 2022 au Musée des Beaux-arts de Dijon.

La thématique de cette exposition sera axée autour de la mode et du costume dans les arts visuels au XVIIIe siècle. Il s'agira de confronter œuvres picturales, dessinées et gravées, avec des costumes et des accessoires afin d'évoquer le rôle du vêtement dans la société, l'apparition des métiers et des revues spécialisées, les liens entre artistes et mode, et de présenter les différentes modes vestimentaires dans la seconde moitié du siècle. Cette exposition est également l'occasion de renouer des partenariats avec de grandes institutions françaises, comme le musée d'arts de Nantes, mais aussi le musée de la mode-palais Galliera de Paris et le musée des tissus de Lyon.

Dans ce contexte, il vous est proposé de conclure deux conventions : une première qui matérialise le partenariat avec le musée d'arts de Nantes en définissant les modalités de participation et les engagements de chaque partie pour l'accueil et la mise à disposition de cette exposition et une seconde relative à la constitution d'un groupement de commandes pour l'édition du catalogue de cette exposition.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville et la Métropole de Nantes, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 2 approuver le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure entre la Ville et la Métropole de Nantes, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 m'autoriser à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- 4 solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cette exposition et m'autoriser à rechercher des partenariats pour cette opération.

